

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

UNE SUBVENTION POUR LA RÉNOVATION DE VOTRE DOMICILE ?

Rimouski, le 16 juin 2021. La MRC de Rimouski-Neigette est heureuse d'annoncer qu'elle bénéficiera d'une nouvelle enveloppe budgétaire de 125 000 \$ pour la programmation en cours dans le cadre du programme RénoRégion.

La subvention RénoRégion est offerte par la Société d'Habitation du Québec. La MRC de Rimouski-Neigette est quant à elle mandatée pour livrer le programme sur son territoire. Vous pourriez avoir droit à cette subvention si votre résidence présente une défectuosité majeure.

Pour être admissible à cette subvention, les conditions suivantes doivent être rencontrées :

- Votre habitation doit être occupée à titre de résidence principale par le propriétaire;
- Actuellement, la valeur du bâtiment doit être inférieure à 115,000\$ au compte de taxes municipales 2020 (la valeur du terrain n'est pas prise en compte). Il est envisagé que ce montant puisse bientôt atteindre 120,000 \$ selon des modalités à venir;
- Pour les résidents de la ville de Rimouski, il ne faut pas être desservie par un réseau d'aqueduc ou d'égout privé ou public;
- Ne pas avoir bénéficié d'une subvention depuis dix ans sur les programmes RénoVillage ou RénoRégion;
- Le ménage doit avoir un niveau de revenu annuel qui ne dépasse pas les limites suivantes :

Couple ou 1 personne	2 à 3 personnes sauf couple	4 à 5 personnes	6 à 7 personnes
34 000 \$	40 000 \$	43 500 \$	49 000 \$

- Les revenus du ménage comprennent les revenus du propriétaire et du conjoint, plus 25 % des revenus de tous les autres membres du ménage âgés de 18 ans ou plus et ne fréquentant pas à temps plein un établissement scolaire;
- La résidence nécessite des travaux de plus de 2 000 \$ visant à corriger au moins une des défectuosités majeures suivantes : murs extérieurs, ouvertures (ex. : portes et fenêtres), saillies (ex. : balcons et escaliers), toiture, structure (incluant la fondation), électricité, plomberie (incluant les puits et installations septiques,) chauffage et isolation.

Si vous êtes dans cette situation, vous pourriez bénéficier d'une subvention allant jusqu'à douze mille dollars (12 000 \$), couvrant entre 20 % et 95 % des dépenses, selon votre revenu annuel.

Des formulaires d'inscription sont disponibles à la MRC ou sur le site web de la MRC : <https://www.mrcrimouskineigette.qc.ca/programme-renoregion/>

Pour plus d'information, communiquez avec :

M. Robin St-Gelais, responsable des programmes d'aide à l'habitation pour la MRC de Rimouski-Neigette 418-629-2053, poste 1121

-30-

SOURCE : Robert Pelletier
Conseiller en communication
418-724-5154 poste 225
418-739-5833 (cellulaire)
communications@mrc-rn.ca